

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière et des domaines (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépisés de déclaration d'associations	11

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Sokodé, Tsévié, Kara et Kévé.

Suivant réquisition n° 23.573 déposée le 30- 09- 2002 M. ASSOGBAVI Komlan Gaston, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Aflao Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2382, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 2371 B et à l'ouest par le lot n° 2370.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.944 déposée le 24- 04- 2003 Me NAGBANGOU Plindja Sosthène, profession de notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 75 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou kopé et borné au nord par une rue de 24 m, au sud par le lot n° 135, à l'est par le lot n° 138 A et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LARE Faikandi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24066 déposée le 27-06-2003 M. AMEGNIKPO Tèko, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété CHIDIAC et à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24067 déposée le 31-06-2002 M. AMEGNIKPO Tèko, profession d'économiste civil demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 77 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klemé et borné au nord par ETAN Zogbénu, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 m et à l'ouest par GBENYO Kounyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24127 déposée le 22-07-2003, M. ADJOGBLE Komi Kodjo, profession de commerçant demeurant et domicilié à Aflao Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance total de 3 a 19 ca situé à Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au nord par Voyodou Komi, au sud et à l'ouest par deux rues non dénommées de 16 m chacune, à l'est par Hayibor Essey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24147 déposée le 01-08-2003, Me Kokou GNEWOVON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 83 ca situé à Lomé Atiégu et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'ouest par la collectivité Akoé SABA ; à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Adjévi SEGBEDJISICA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24217 déposée le 2-9-2003 Mme Johana Manavi AHIKPOR, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 95 ca situé à Tsévié Daviémodji, et borné au nord par les lots n° 10 et 11, au sud par les lots n° 3 et 4, à l'est et à l'ouest par deux rues non dénommées de 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24261 déposée le 19-9-2003, M. FEBON Koffi Adébayo, profession de gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance total de 5 a 89 ca, situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par le lot n° 53, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par les los n° 56 et 57 et à l'ouest par le lot n° 52.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24266 déposée le 26-9-2003, M. AGBOVON Klou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé Camp FIR - Sud, et borné au nord par les lots nos 47 et 49, au sud par la route Agoènyivé Mission-Tové, à l'est par le lot n° 46 et à l'ouest par le lot n° 52.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24268 déposée le 29-9-2003, M. GABA Adadé Elikplim, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un qua-

drilatère irrégulier d'une contenance totale de 41 a 78 ca, situé à Aného Agovoudou, et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par Prince Agbodjan Labité Alexandre, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24270 déposée le 29-09-2003, M. NUBUKPO Kagni Yawo, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Kanyikopé, et borné au nord par le lot n° 1161, au sud par une rue non dénommée de 19 m, à l'est par la route Lomé-Adakpamé et à l'ouest par le lot n° 1162 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24271 déposée le 30-09-2003, Mlle SOGLONDE Ablavi Jacqueline, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Amoutivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 71 ca situé à Lomé Hédzranawoé, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues de 14 m - 30 m - 16 m et à l'est par le lot 852.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.273 déposée le 30-09-2003, M. BIGNANDI Aklesso, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 67ca situé à Lomé connu sous le nom de Agoényivé Houmbi et borné au nord par le lot n° 576, au sud et à l'est par le lot 578 bis et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24276 déposée le 30-09-2003, M. HORAFEMENUSUI Koami-Sesoafia Guillaume, profession d'admi-

nistrateur, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Apéyéme, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 61 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoè-Nyivé Houmbi et borné au nord par une rue de 30 m, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots 370 - 382 - 384.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24278 déposée le 01-10-2003, M. KPEBANE Abdoulaye, profession d'officier de police à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme BONFOH Sékina, née ADAM, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par des rues 16 m, au sud et à l'ouest par les propriétés TCHAA et DJESSAGA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BONFOH Sékina et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24279 déposée le 01-10-2003, M. AGBEMEBIA Koffi Messa Djidzoghé, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AVOGBEDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24282 déposée le 03-10-2003, Mme BAWA Zélia, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. BAWA Tcha Gouni Mohamed, étudiant, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 39 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida, et borné au nord par rue de 16 m, au sud par la propriété BAWA-KORIKO Farouck, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par la propriété SODATONOU Amégboh.

Elle déclare que ledit immeuble appartient BAWA Tcha Gouni et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24283 déposée le 03-10-2003, Mme BAWA Zélia, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. KOLANI Koffi Gninpel et Mme KOLANI Nadia, née BAWA demeurant ensemble à Maryland (U.S.A), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Anonkui et borné au nord par le lot n° 276, au sud par les lots n° 279-280, à l'est par les lots 277-277 bis et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KOLANI Nadia née BAWA et KOLANI Koffi Gninpel et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24284, déposé le 03-10-2003, Mme BAWA Zélia, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. BAWA-KORIKO Farouck, étudiant, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 37 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété BAWA-Tch Gouni Mohamed, au sud par la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest la propriété SODATONOU Amégboh.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à BAWA Koriko Farouck et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24285 déposée le 03-10-2003, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de M. BIRREGAH Eso Doguems, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 89 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots 10 - 6 - 7 et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BIRREGAH Eso Doguems et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24286 déposée le 30-10-2003, M.

BANISAN Kossi Tata, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 261-02-28, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé à Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par pare le lot n° 184, à l'est par le lot n° 181 et à l'ouest par le lot n° 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24287 déposée le 31-07-2003, M. KINDEDJI Kokou, profession de maître tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 62 ca, situé à Lomé Nyékonakpoé et borné au nord par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et l'ouest par les lots n° 4 et 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24288 déposée le 08-10-2003, M. AHO Kokou Agbenyenou, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 40 ca situé à Lomé Aflao Avédji, connu sous le nom de Avedji et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par la propriété AKAMAH ANANIVI, à l'est par la collectivité AKAMA et à l'ouest par la propriété AKAMA Ananivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24290 déposée le 07-10-2003, M. BODJONA Mada, profession d'économiste analyste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsi et borné au nord par le lot n° 1647, au sud par une rue non dénommée de 21 m, à l'est par le lot n° 1633 et à l'ouest par le lot n° 1631.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24293 déposée le 07-10-2003, M. VAN-LARE Kossi Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 36 ca situé à Bè-Anfame, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par l'église des Assemblées de Dieu, au sud par les héritiers ABBEY, à l'est par une rue et à l'ouest TF N° 7896.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24294 déposée le 07-10-2003, M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto-pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 82 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 15 et à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24295 déposée le 07-10-2003, M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto-pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 11 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Adjamiliki et borné au nord par une rue existante de 14 m, au sud, à l'est, à l'ouest par la collectivité Kpelli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24296 déposée le 07-10-2003, M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phyto-pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un qua-

drilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 09 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Adjamiliki et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité Akpeli, au sud par une route de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24297 déposée le 07-10-2003, M. et Mme ADJOGAH Amamé Dissaoko, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03 ha 44 a 94 ca situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Klotème et borné au nord et à l'est par Silivi AMEVO, au sud par TEKOGagban, à l'ouest par TEKOGagban et collectivité AKPOTI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24298 déposée le 07-10-2003, M. ADJOGAH Dissaoko Emamé, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, Etude Me AQUAREBURU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 73 a 28 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par AHONBOU Afanwoubou, au sud par la route Agoè-Sanguéra, à l'est par AGBALEKPO Amégatsè, à l'ouest par AHIAGNO Ahli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24299 déposée le 08-10-2003, Mme JIBIDAR Ablavi Léna, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 11 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Bè-kpota et borné au nord par le lot n° 9, au sud et à l'ouest par des rues de 10 m, et à l'est par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble appartient Mlle JIBIDAR Kayissan Jacqueline et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24300 déposée le 10- 10-2003, M. KADJAKA Abougnima, mandataire de MAGNAN Essodomna profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 94 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 1158 et 1157, au sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MAGNAN Essodomna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24301 déposée le 13 - 10-2003, M. DJIBOM John, mandataire de Mme AMOUZOU Mansah Tsoto profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 14 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 136 et 137, à l'est par le n° 126 et à l'ouest par le lot n° 124.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMOUZOU Mansah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24303 déposée le 13- 10-2003, M. ADZO Kodzo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 92 ca, situé à Lomé Agoènyivé-Houmbi, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 476, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 479 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24304 déposée le 13- 10-2003, M. KPAKPAYI Bawélé, profession : étudiant, demeurant et domicilié en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè-Est et borné

au nord et au sud par EZAO Essobiou et la collectivité GNAKOU, à l'est par une voie existante de 20 m et à l'ouest par un passage de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24307 déposée le 13- 10-2003, Mme ADJATI Amévi Agossi Rose, profession de technicienne supérieure géomètre, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjome et borné au nord, au sud et à l'est par NOAMESHIE Dossou Martin et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à NAMESSI Kodjovi Eric et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24308 déposée le 13- 10-2003, Mme ADJATI Amévi Agossi, profession de technicienne supérieure géomètre, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjome et borné au nord, au sud et à l'est par NOAMESHIE Dossou Martin et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à NAMESSI Kodjovi Gérald et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24309 déposée le 13- 10-2003, Mme ADJATI Amévi Agossi Rose, profession de technicienne supérieure géomètre, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 03 ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjome et borné au nord par les héritiers NEGLOKPE Akovi, au sud-est par NOAMESHIE Dossou Martin et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à NAMESSI Koffi Pierre Charlemagne et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24310 déposée le 14-10-2003, M. BALI Kossi Bassinzoué, profession de géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 20 a 50 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété BASSEY, sud par la propriété NABIOU, à l'est par DOSSEH Akoumany et ADENYO Avoudigbé et à l'ouest par BASSALEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24311 déposée le 15-10-2003, Me ADJA Morou, profession de notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 17 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la collectivité Pangalam, à l'est par BIAO et à l'ouest par KALAO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DJOLIBA Kotomba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24312 déposée le 15-10-2003, Me ADJA Morou, profession de notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 63 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Adabawéré et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 721, à l'est par le lot n° 719 et à l'ouest par un boulevard de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient MOUFOUTAWOU Idrissou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24313 déposée le 14-10-2003, M. AKAKPO Kounoudji Hounkpati, profession de brigadier chef de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 23 a 15 ca situé à Aképé, connu sous le nom d'Aképé et borné au nord par Azougba et Akpabla, au sud par SOSOHOUIN Gari, à l'est par

Agbogbléanou Eklou TOKOTO et AZIANVI Kossi et à l'ouest par Ahodéto GAGBAN et TOVIEKOU Bédzra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24315 déposée le 14-10-2003, M. BOUARI Faroukou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 11 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Adidoadé et borné au nord par le lot n° 161, au sud par la route Adidogomé-Agoènyivé, à l'est par le lot n° 163 B, à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BOUARI Faroukou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24316 déposée le 14-10-2003, M. AMAIZO Foli Senyon, profession de directeur d'école à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande, l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 01 a 56 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévikamé et borné au nord par BAMWOA, au sud AMOU Eklou, à l'est par les propriétés AFFOVI et GBEASSOR et à l'ouest par SEGBEDJI Assou et WOGLO Agbéménou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMAIZO Kuévi Adolphe et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24319 déposée le 15-10-2003, M. SYLVESTRE Abdalah Tomy, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Kpéssi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 73 ca situé à Kpéssi, préfecture des Lacs et borné au nord par les héritiers APETI Komlan, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété AMINDJI Ameyh Norbert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24321 déposée le 16-10-2003, Mme AGBLEVOR Atsupui, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 22 m, au sud par le lot n° 190, à l'est par les lots n° 199 B et 200 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24322 déposée le 16-10-2003, Mme ATTIVON Akossiawavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 69 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 621, au sud par le lot n° 619, à l'est par le lot n° 631 et à l'ouest une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 185, à l'ouest par le lot n° 181 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24325 déposée le 16-10-2003, Mme AGBESSITONOU Akossiwa B. épouse AKPABIE, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 65 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord par le lot n° 1541, au sud par le lot n° 1539, à l'est par une ligne de haute tension et à l'ouest par le lot n° 1547.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24326 déposée le 01-06-2003, M. SAMIE Tchaguè, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le lot

n° 663 bis, au sud par le lot n° 660, à l'est par le lot n° 662 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BELENGAI B. Moumouni et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24329 déposée le 17-10-2003, M. BAYOR Mohammed, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 48 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Houmbi et borné au nord par les lots n° 77, 79 B, 78, 79-80, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 80 B et à l'ouest par la route nationale n° 1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24333 déposée le 22-10-2003, Mme AMEGANDJI Ayaba Irène, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 87 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 1398, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1401.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24334 déposée le 22-10-2003, Mme N'SOUGAN Viniagodé Tsotso Dodji, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 541, au sud par le lot n° 543, à l'est par les lots n° 544 et 545 et à l'ouest par une non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24337 déposée le 23-10-2003, M. BAYOR B. Mohammed, profession de gynécologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 0 a 90 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 1037, à l'est par le lot n° 1036 et à l'ouest par le lot n° 1038.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24338 déposée le 23-10-2003, Mme AZANGLO Apédomessi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 16 a 38 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbové et borné au nord-ouest par AZANGLO Akogo, au sud et à l'ouest par AZAHOUM Dovi et à l'est par AZIAMBLE Tokpozou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24339 déposée le 24-10-2003, Mme BATABA Yéhomey Akouavi, profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 157, à l'est par le lot n° 155 et à l'ouest par le lot n° 159.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24341 déposée le 24-10-2003, Mme KOUASSI Amevi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 45 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au nord et à l'ouest par la propriété AGBODAN, au sud par

GNAGNON Bernard et à l'est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24342 déposée le 23-10-2003, M. AGBAGLI François Ayao Edoh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 92 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud et à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par les lots n°s 594 et 597.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24343 déposée le 27-10-2003, M. EDORH-AHANOU Kindjrodo, profession de conseiller d'OSP à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Djablé, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ADJA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à EDORH-ANANOU Amumiwa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24344 déposée le 27-10-2003, M. APETOH DZULAMEDJI Komi, profession de financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Djablé, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24346 déposée le 29-10-2003, M. SEGO Etsè Franck, profession de déclarant en douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Li-

vre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par SAKPO Atsou Kowouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24347 déposée le 29-10-2003, MM. AGAMAH Kokuvi et AGAMAH Yao, profession de maître maçon et brasseur, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 58 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Kokétimé et borné au nord par la rue du colonel MARROIX, au sud par le lot n° 11, à l'est par M. PINTO et à l'ouest par la famille JOHNSON.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers Andréas AGAMA et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour le conservateur de la propriété foncière
P.O. Dotsè Kodjo NYAKU

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 0799/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4/8/2003

Dénomination : Alliance pour la Santé et le Développement Social (APSADES)

Siège : Lomé-Togo

Buts : L'Association a pour but d'être au service de la Société afin de l'amener à adopter les comportements favorables à la santé et au développement social.

Lomé, le 4 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0847/MISD-SG-DAPSC-DSC du 7-8-2003

Dénomination : «Amitié et Action pour le Développement» (2A. D.)

Siège : Lomé-Togo

Buts : Amitié et Action pour le Développement a pour but d'aider les communautés rurales les plus démunies à se prendre en charge dans divers domaines surtout ceux relatifs à la santé et à l'Education.

Lomé, le 7 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO